

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 AVRIL 2008

L'an deux mille huit, le 29 avril à 20h30, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Lerm-et-Musset, sous la Présidence de M. Jean-Pierre BAILLE.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants : BERNARD Georges, CALDERON Pascal, CRAPON Bruno, FERRAND Françoise et RIVIERE Florence de CAPTIEUX ; COUSTET Nicole et LARRERE Jean-Luc de CAUVIGNAC ; LABARDIN Etienne et PIZZINATO Jeany de COURS-LES-BAINS ; MANSENCAL Christian et ROUCHALEOU Jeannine de ESCAUDES ; LEBERON Jean-Claude de GISCOS ; AUCOIN Alain et CARDOIT Jacqueline de GOUALADE ; BAILLE Jean-Pierre, CHAMINADE Patrick, LORENZON Nicolas et JAYLES Bernard de GRIGNOLS ; BORDENAVE Bernard et LAFARGUE Christian de LABESCAU ; LABOUYRIE Alain et MOURILLON Jean-Jacques de LARTIGUE ; LAPORTE Jacky et LATRILLE Jeannette de LAVAZAN ; DARGUENCE Michel et LAGARDERE Paul-Claude de LERM-ET-MUSSET ; LARREY Gilles et CASTAGNET Richard de MARIONS ; LAPEYRE Madeleine et POUJARDIEU Marc de MASSEILLES ; LOUBIERE Pierre de SAINT-MICHEL-DE-CASTELNAU ; BONHOMME Bernard et LABAT Marc de SENDETS ; DABITCH Claude et EGGENSPIELER Jean-Pierre de SILLAS.

Secrétaire de séance : M. Etienne LABARDIN

Absents ou excusés : M. CAPES Jean-Pierre, M. DUBERNET Nicolas

Date de convocation : le 24 avril 2008

.....

Michel DARGUENCE souhaite la bienvenue à Lerm-et-Musset pour ce premier conseil de la mandature.

- Jean-Pierre BAILLE désirerait que les réunions commencent à l'heure et que leur déroulement soit normal, avec une durée maximale de 2 heures, voire 2.5 heures. Une réunion courte est une réunion dont l'ordre du jour a été correctement préparé.

En liminaire, il souhaite préciser que les délégués communautaires, maires ou conseillers municipaux, sont à égalité de voix. A chaque vote, le délégué engage sa commune. Il n'a pas besoin de consulter son conseil pour prendre une décision. C'est un principe démocratique qu'il est important de rappeler.

Autre point, les délégués sont appelés à voter, à prendre des décisions. Pour cela, chacun doit avoir un document qui lui permette d'apprécier la situation financière de la collectivité. C'est pour cela, que Pierre LOUBIERE va expliquer quelques données sur la situation financière de la collectivité. A l'avenir, il sera présenté régulièrement à l'Assemblée des indicateurs financiers.

- Pierre LOUBIERE indique que le compte 2007 et le budget 2008 ont été votés par le conseil précédent.

Petit retour en arrière : le compte 2007 fait apparaître un excédent de fonctionnement de l'ordre de 250 000 €, ce qui permet de construire un budget 2008 relativement satisfaisant du point de vue de l'investissement. Cependant, il faut noter le poids important de la rigidité (coût des dépenses dont on n'est pas maîtres), qui représente de l'ordre de 70% du budget. En 2008, sur un budget de 1 570 k€, les charges de personnel représentent environ 1 000 k€, dont de l'ordre de 700 k€ pour les salaires des aides à domicile.

**Les ressources** : la DGF est de l'ordre de 160 k€, ce qui est peu quand on compare par exemple avec la CDC de Villandraut (250 000 €). Il conviendra de se pencher sur le changement de fiscalité, avec un passage à la TPU ou à la TPU mixte. La Communauté de Communes bénéficiera de la taxe professionnelle et les communes récupéreront cette part par le biais d'indemnités compensatrices. Le passage en TPU ou TPU mixte permettrait d'obtenir une DGF plus importante.

Pierre LOUBIERE explique que par rapport à 2007, les 4 taxes ont augmenté de 4.1% . Les ressources de la Communauté de Communes sont également assurées par des subventions extérieures et notamment de la CAF et de la MSA. Or ces organismes sont de plus en plus exigeants lors de l'octroi de leurs aides. Dans le secteur enfance, la CAF a mis en avant un certain nombre de points à ajuster, sous peine d'une réduction substantielle des subventions. Notre budget dépend donc très largement de financements extérieurs, qui ont tendance, globalement, à se réduire ; d'où notre fragilité potentielle.

. L'évolution de la situation financière est bonne. Il a fallu trois ou quatre ans pour équilibrer. Mais depuis 2005, nous sommes en progression tant au niveau des investissements que de l'épargne brute, ceci étant d'ailleurs lié à cela. Cette situation a permis d'engager la construction de la Maison de l'Enfance de Grignols,

des programmes de voirie importants et de lancer les études d'urbanisme, qui vont engager l'avenir de notre territoire.

En conclusion, le budget est sain, mais fragile.

- Jean-Pierre BAILLE remercie Pierre LOUBIERE. Il ajoute qu'il a adressé un courrier au Chef des Services Fiscaux du Département pour que ses services nous accompagnent dans l'étude de la modification de la fiscalité.

\*\*\*

### **Adoption du compte-rendu du Conseil Communautaire du 10 avril 2008**

- Jean-Pierre BAILLE propose à l'Assemblée d'approuver le compte-rendu de la réunion d'installation de l'Assemblée communautaire.

- Françoise FERRAND intervient en regrettant que ne figurent pas dans le procès-verbal les discours des deux candidats. Ces interventions lui paraissent importantes car un certain nombre d'arguments et d'idées ont été avancés pour l'avenir de la collectivité.

- Jean-Pierre BAILLE explique que lorsque l'on fait un compte-rendu, il s'agit d'un procès-verbal dans lequel les choses sont formalisées. Les interventions des deux candidats ne sont pas forcément nécessaires, mais il propose de joindre une annexe avec un compte-rendu sommaire des propos des deux candidats.

Le Conseil approuve cette proposition.

\*\*\*

### **Présentation de la nouvelle organisation de la collectivité**

En vue d'améliorer le processus de décision au sein de la collectivité, Jean-Pierre BAILLE expose à l'Assemblée le travail proposé par le Bureau visant à définir le rôle de chacun dans l'organisation de la collectivité : président, vice-présidents, bureau, directrice des services.

Voici le fruit des réflexions qui est soumis à l'avis des élus.

#### **1- Le président :**

Il est en charge des négociations avec les instances extérieures (représentants de l'Etat, Conseil Général, Région...), de la valorisation de la collectivité sur le territoire (à la fois en externe comme en interne), il fixe les orientations en termes stratégiques (poids des structures par exemple).

Jean-Pierre BAILLE insiste sur la nécessité d'engager un effort en matière de communication pour valoriser notre collectivité. Chaque élu pourra également démultiplier les informations transmises par la Communauté de Communes au sein des conseils municipaux.

#### **2- Les vice-présidents :**

Il est proposé de créer un comité des vice-présidents. Ce comité aura pour rôles de :

- initier les projets
- définir les priorités
- animer les commissions
- fixer le calendrier et rendre compte au Bureau de l'état d'avancement des dossiers
- valider le travail des commissions
- proposer l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

Les vice-présidents participent à chaque réunion du comité des vice-présidents.

Un point particulier concernant la mission de Pierre LOUBIERE qui doit intervenir de manière transversale sur l'ensemble des projets communautaires (i.e : un projet n'est accepté que dès l'instant où il reçoit la validation financière du vice-président des finances).

Il est proposé la répartition suivante des domaines de compétences entre le président et les vice-présidents :

Président	Compétences spécifiques	Commission
Jean-Pierre BAILLE	Communication, gestion des déchets	Gestion des déchets
Vice-présidents	Secteurs d'activités	Commissions
Georges BERNARD	Aménagement du territoire, cadre de vie et développement durable	Développement économique
		Tourisme
		Aménagement du territoire, cadre de vie, DD
Marc LABAT	Voirie	Voirie
Pierre LOUBIERE	Contrôle budgétaire, finances, fiscalité, moyens	Contrôle budgétaire, finances, moyens
		Fiscalité
Etienne LABARDIN	Enfance/jeunesse	Enfance/jeunesse
Alain AUCOIN	Structures sociales, services à la personne	Structures sociales
		Services à la personne

### **3- Le bureau :**

Il est composé des maires des 16 communes et d'un délégué de la commune de Giscos.

Ses rôles :

- le bureau fait remonter les informations du terrain (dysfonctionnements, satisfactions, insatisfactions, besoins potentiels, pistes d'amélioration...). Il a été demandé aux membres du Bureau d'établir un état des lieux de la structure en dégagant les problèmes prioritaires, les sujets d'insatisfactions des usagers... Une première analyse sera effectuée avec l'appui de Sophie PUYO, puis ce travail sera soumis aux vice-présidents, au Bureau puis au Conseil Communautaire ;
- il propose au Comité des vice-présidents d'éventuelles pistes de projets d'actions ;
- il valide la composition des commissions, le calendrier d'actions (programme et dates) ;
- il valide les propositions du Comité des vice-présidents (choix des projets). Jean-Pierre BAILLE précise qu' à ce stade, la règle, au moins, du consensus s'applique ;
- il entérine l'ordre du jour du Conseil Communautaire sur proposition du Comité des vice-présidents.

### **4- La directrice des services :**

Elle participe au Comité des vice-présidents à égalité de position avec les autres membres ; elle peut être force de propositions au même titre que les élus. Elle est en charge de la mise en œuvre des décisions. Elle a la responsabilité de l'organisation des services, du système d'information interne (informatique, internet...), et de la gestion opérationnelle du personnel.

### **5- La périodicité des réunions :**

- Le Comité des vice-présidents se réunira le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois à 14h00,
- le Bureau, le 2<sup>ème</sup> mardi de chaque mois à 18h30,
- Les réunions de Conseil Communautaire auront lieu le 4<sup>ème</sup> mardi de chaque mois à 20h30. Il n'y aura pas de réunion en août et octobre.

Entre le conseil communautaire et le Bureau, il est intéressant que les délégués puissent diffuser des informations, écouter des avis. Le temps de réflexion sera donné par ce délai.

### **6- Un objectif de rationalisation des décisions**

En vue d'améliorer la prise de décision, Jean-Pierre BAILLE souhaite que tout projet présenté par la collectivité suive la démarche suivante :

- Phase 1 : analyse des besoins
- Phase 2 : évaluation des moyens

- Phase 3 : programmation (dans le temps et financièrement)
- Phase 4 : exécution
- Phase 5 : contrôle.

\*\*

### Composition des commissions communautaires

M. le Président rappelle que le Conseil Communautaire crée des commissions thématiques chargées d'étudier les questions relatives aux diverses compétences exercées par la Communauté de Communes, avant de les soumettre au vote de l'assemblée délibérante.

Ces commissions n'ont pas de pouvoir de décision. Elles émettent un avis sur les dossiers qu'elles instruisent. Afin de favoriser la participation de tous les délégués communautaires, elles sont ouvertes aux délégués titulaires, comme aux suppléants.

Chaque commission désignera un rapporteur chargé de présenter un dossier et l'avis de la commission au Conseil Communautaire, lorsque la question viendra devant lui.

Afin que les commissions correspondent au mieux aux compétences exercées par la Communauté de Communes, M. le Président propose la création des commissions suivantes :

Commission	Président
Gestion des déchets	Jean-Pierre BAILLE
Aménagement du territoire, cadre de vie et développement économique	Georges BERNARD
Développement économique	Georges BERNARD
Tourisme	Georges BERNARD
Voirie	Marc LABAT
Contrôle budgétaire, finances, moyens	Pierre LOUBIERE
Fiscalité	Pierre LOUBIERE
Enfance-jeunesse	Etienne LABARDIN
Services à la personne	Alain AUCOIN
Structures sociales	Alain AUCOIN

Un travail préparatoire a été engagé afin que chaque délégué, qu'il soit titulaire ou suppléant, puisse se positionner sur au moins une commission de son choix, ce qui a permis d'établir les propositions suivantes :

- **Commission gestion des déchets :**

M. Jean-Pierre BAILLE  
M. Denis BERLAND  
M. René CARDOIT  
Mme Véronique CASTILLON  
M. Michel DARGUENCE  
M. Bruno DREUMONT  
M. Jean-Pierre EGGENSPIELER  
M. François GARBAYE  
M. Jean-François LACAMPAGNE  
M. Jean-Claude LEBERON  
Mme Adeline PORTET  
M. Maurice TRONCHON  
M. Jean-Marie ZORILLA

- **Commission aménagement du territoire, cadre de vie et développement durable :**

M. Georges BERNARD  
M. Lionel ADAM  
M. Christian BEZOS  
M. Jean-Pierre CAPES  
Mme Nicole COUSTET  
M. Bruno CRAPON

M. Jean-Pierre EGGENSPIELER  
M. Stéphane ESPUNY  
M. Alain LABOUYRIE  
M. Christian LAFARGUE  
Mlle Madeleine LAPEYRE  
M. Jacky LAPORTE  
M. Gilles LARREY  
Mme Jeany PIZZINATO  
M. Eric VIGNEAU

• **Commission développement économique :**

M. Georges BERNARD  
M. Lionel ADAM  
M. Jean-Pierre CAPES  
M. Patrick CHAMINADE  
M. Bruno CRAPON  
M. Jacques DARGUENCE  
M. Nicolas DUBERNET  
M. Stéphane ESPUNY  
M. Alain LABARBE  
M. Alain LABOUYRIE  
Mlle Madeleine LAPEYRE  
M. Christian MANSENCAL  
M. Eric VIGNEAU

• **Commission tourisme :**

M. Georges BERNARD  
M. Bernard BORDENAVE  
M. Pascal CALDERON  
M. Claude DABITCH  
Mme Frédérique GREGET  
M. Alain LABARBE  
M. Jean-François LACAMPAGNE  
M. Paul-Claude LAGARDERE  
M. Jean-Guy LEVEILLE  
M. Nicolas LORENZON

• **Commission voirie :**

M. Marc LABAT  
M. Denis BERLAND  
M. Bernard BORDENAVE  
M. Richard CASTAGNET  
M. Daniel HUMEZ  
M. Bernard JAYLES  
M. Etienne LABARDIN  
M. Denis LABREZE  
M. Paul-Claude LAGARDERE  
M. Jean-Luc LARRERE  
M. Jean-Claude LEBERON  
M. Christian MANSENCAL  
M. Christian MIRAMBET  
M. Jean-Jacques MOURILLON  
M. Marc POUJARDIEU  
M. Jean-Marie ZORILLA

• **Commission contrôle budgétaire, finances et moyens :**

M. Pierre LOUBIERE  
M. Marc LABAT  
M. Jean-Luc LARRERE

M. Gilles LARREY  
M. Nicolas LORENZON  
M. Patrick LUMMAUX  
Mme Monique VALDIN

- **Commission fiscalité :**

M. Pierre LOUBIERE  
M. Jean-Pierre BAILLE  
M. Jean-Pierre EGGENSPIELER  
M. Marc LABAT  
Mme Martine LAGARDERE  
M. Patrick LUMMAUX  
Mme Jeany PIZZINATO

- **Commission enfance-jeunesse :**

M. Etienne LABARDIN  
Mme Liliane BARIBAUD  
M. Pascal CALDERON  
M. René CARDOIT  
Mme Véronique CASTILLON  
Mme Isabelle COUHAULT  
Mme Chantal COURREGELONGUE  
Mme Nicole COUSTET  
M. Nicolas DUBERNET  
Mme Frédérique GREGET  
Mlle Madeleine LAPEYRE  
M. Jacky RAULT

- **Commission structures sociales :**

M. Alain AUCOIN  
M. Bernard BONHOMME  
M. Michel CARRETEY  
Mme Jacqueline CARDOIT  
Mme Khadija EL FALAKI  
M. Jean-Jacques MOURILLON  
Mme Maïté PETIT  
Mme Florence RIVIERE  
M. Alain SULLETIS

**Commission services à la personne :**

M. Alain AUCOIN  
M. Bernard BONHOMME  
Mme Annie BONNEAU  
Mme Chantal COURREGELONGUE  
M. Michel DESQUEYROUX  
Mme Françoise FERRAND  
M. Daniel HUMEZ  
Mme Martine LAGARDERE  
Mme Jeannette LATRILLE  
M. Jean-Guy LEVEILLE  
M. Jean-Jacques MOURILLON  
Mme Maïté PETIT  
M. François PORTET  
Mme Elisabeth POUCHETTE  
Mme Florence RIVIERE  
Mme Jeannine ROUCHALEOU  
Mme Joanne ROZET  
Mme Monique VALDIN

M. le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir délibérer sur la création des commissions thématiques.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide la création des dix commissions thématiques telles qu'énumérées ci-dessus.**

## **2- La Commission d'appel d'offres**

Jean-Pierre BAILLE rappelle au Conseil que la commission d'appel d'offres comprend, conformément au Code des Marchés Publics, le Président et trois membres du conseil communautaire élus. Il est proposé de procéder au vote.

Sont désignés :

### **- membres titulaires :**

M. Jean-Pierre BAILLE, Président  
M. Michel DARGUENCE  
M. Christian LAFARGUE  
M. Pierre LOUBIERE

### **- suppléants :**

Mme Nicole COUSTET  
Melle Madeleine LAPEYRE  
M. Jean-Jacques MOURILLON

\* \*

## **Désignation des délégués dans les organismes extérieurs**

Il est nécessaire de procéder à la désignation des délégués communautaires dans des organismes extérieurs.

### **1 – L'USSGETOM**

M. le Président rappelle que le conseil communautaire a décidé l'adhésion de la Communauté de Communes de Captieux-Grignols à l'Union des Syndicats du Sud-Gironde pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères, le 27 février 2001 et lui a transféré sa compétence traitement des déchets ménagers.

La Communauté des Communes est représentée dans ce syndicat par 4 délégués titulaires.

M. le Président propose de désigner les délégués suivants pour siéger dans ce syndicat :

1- Jean-Pierre BAILLE  
2- Georges BERNARD  
3- Claude DABITCH  
4- Jean-Jacques MOURILLON.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne les représentants suivants pour siéger à l'USSGETOM :**

1- Jean-Pierre BAILLE  
2- Georges BERNARD  
3- Claude DABITCH  
4- Jean-Jacques MOURILLON.

### **2- Syndicat Gironde Numérique**

Le conseil communautaire a décidé l'adhésion de la Communauté de Communes de Captieux-Grignols au Syndicat Mixte Gironde Numérique, le 29 juin 2006, et lui a transféré sa compétence en matière d'aménagement numérique du territoire.

La Communauté des Communes est représentée dans ce syndicat par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

M. le Président propose de désigner les délégués suivants pour siéger dans ce syndicat :

- délégué titulaire : M. Georges BERNARD
- délégué suppléant : M. Jacques LAPORTE

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve la désignation des délégués précités.**

### **3- Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron**

Le conseil communautaire a décidé l'adhésion de la Communauté de Communes de Captieux-Grignols au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron, le 27 février 2007, pour la réalisation d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E) sur le bassin versant du Ciron.

La Communauté des Communes est représentée dans ce syndicat par 6 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Sont candidats :

- délégués titulaires :  
M. Michel DARGUENCE,  
M. Bernard JAYLES  
M. Etienne LABARDIN  
M. Paul-Claude LAGARDERE  
M. Jean-Claude LEBERON  
Mme Jeannine ROUCHALEOU
- délégués suppléants :  
M. Stéphane ESPUNY  
M. Marc POUJARDIEU

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve la désignation des délégués.**

### **4- Pays Landes de Gascogne**

La Communauté de Communes de Captieux-Grignols a adhéré au Pays Landes de Gascogne, le 6 mai 2003.

Elle est représentée au sein du Groupement par 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. Il est également nécessaire de désigner des représentants de la collectivité aux commissions du Pays : Services, Habitat et Urbanisme, Développement économique et forêt.

M. le Président propose de désigner les délégués suivants pour siéger au sein du Pays :

- délégués titulaires :  
M. Jean-Pierre BAILLE  
M. Georges BERNARD  
M. Claude DABITCH  
Mlle Madeleine LAPEYRE
- délégués suppléants :  
M. Lionel ADAM  
M. Paul-Claude LAGARDERE
- commission Services : M. Michel DESQUEYROUX
- commission Habitat et Urbanisme : M. Bruno CRAPON
- commission Développement économique et forêt : M. Jean-Pierre CAPES.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve la désignation des délégués précités.**

## **5- Syndicat Mixte de l'Espace Economie Emploi-Formation du Sud-Gironde**

M. le Président rappelle que le conseil communautaire a décidé l'adhésion de la Communauté de Communes de Captieux-Grignols au Syndicat Mixte de l'Espace Economie Emploi-Formation du Sud-Gironde, le 31 mai 2007.

La Communauté des Communes est représentée dans ce syndicat par 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

M. le Président propose de désigner les délégués suivants pour siéger dans ce syndicat :

- délégués titulaires :  
M. Jean-Pierre BAILLE  
M. Georges BERNARD  
M. Patrick CHAMINADE  
M. Michel DARGUENCE,
- délégués suppléants :  
M. Bruno CRAPON  
M. Jean-Pierre EGGENSPIELER  
Mme Françoise FERRAND  
M. Nicolas LORENZON.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne les représentants précités pour siéger au Syndicat Mixte de l'Espace Economie Emploi-Formation du Sud-Gironde.**

\*\*

### **Fixation des indemnités de fonctions**

Il est demandé à Sophie PUYO de présenter ce point.

Elle explique que le décret n°2008-198 du 27 février 2008 a fixé les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux. Les indemnités de fonction brutes mensuelles maximales pour le président et les vice-présidents d'un EPCI à fiscalité propre, dont la population est comprise entre 3 500 et 9 999 habitants, sont les suivantes :

- président : 41.25 % de la base de référence (taux maximum), soit une indemnité brute mensuelle de 1 543.27 €,
- vice-président ayant reçu délégation : 16.5 % de la base de référence (taux maximum), soit une indemnité brute de 617.31 €.

M. le Président propose de fixer comme suit les indemnités mensuelles des élus :

- président : 41.25 % de la base de référence, soit 1 543.27 € brut/mois
- vice-président exerçant une vice-présidence de commission, avec délégation de fonction du président : 15 % de la base de référence, soit 561.19 € brut/mois.

Monsieur le Président demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- décide d'attribuer au Président de la Communauté de Communes une indemnité mensuelle de fonction brute égale au taux maximal de 41.25 % de la base de référence, correspondant à l'indemnité maximale d'un président d'EPCI à fiscalité propre, dont la population est comprise entre 3 500 et 9 999 habitants ;
- décide d'attribuer au Vice-Président de la Communauté de Communes (cf. annexe jointe) en charge d'une présidence de commission et titulaire d'une délégation de fonction du Président une indemnité mensuelle de fonction brute égale à 15 % de l'indice brut 1015 ;
- précise que les indemnités précitées bénéficieront automatiquement des revalorisations décidées par décrets ou arrêtés ministériels ;

- précise que cette dépense est inscrite au budget principal 2008 article 6531 ;
- précise que la présente délibération prendra effet au 1<sup>er</sup> mai 2008, après établissement des arrêtés de délégation de fonction du Président ;
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

\*\*

### **Délégations du conseil communautaire au président**

La Communauté de Communes de Captieux-Grignols est confrontée à un développement important de la charge administrative, impliquant un nombre croissant de délibérations à soumettre à l'Assemblée délibérante, ce qui génère une certaine lourdeur de gestion.

L'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'Assemblée délibérante de déléguer au Président une partie de ses attributions.

Jean-Pierre BAILLE rappelle que le Président doit rendre compte devant l'assemblée délibérante des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

Il est proposé d'accorder les délégations suivantes au Président :

- prendre toute décision, lorsque les crédits sont prévus au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics passés selon la procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article 28 du CMP (dans la limite du seuil de 206 000 €), ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% ;
- signer des contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférant ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans une limite fixée à 5000 € par sinistre.

M. le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer.

#### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **décide** de déléguer au Président une partie des attributions de l'assemblée délibérante selon le détail ci-après :
  - prendre toute décision, lorsque les crédits sont prévus au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics passés selon la procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article 28 du CMP (dans la limite du seuil de 206 000 €), ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% ;
  - signer des contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférant ;
  - régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans une limite fixée à 5000 € par sinistre.
- **précise** que le Président devra rendre compte des décisions prises dans le cadre de ces délégations, lors du conseil communautaire suivant la décision ;
- **autorise** M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

\*\*

### **Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents occasionnels**

Jean-Pierre BAILLE explique que les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnels à titre occasionnel, notamment pour le remplacement des aides à domicile ou des agents du service enfance. Il propose à l'assemblée délibérante d'autoriser le Président à recruter, en tant que de besoin, des agents non

titulaires à titre occasionnel dans les conditions fixées par l'article 3/2<sup>ème</sup> alinéa de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

M. le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- Décide d'autoriser le Président à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires à titre occasionnel dans les conditions fixées par l'article 3/2<sup>ème</sup> alinéa de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- **Autorise** M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

\*\*

**Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle du Centre de Gestion**

Le suivi des agents de la collectivité dans le cadre de la médecine professionnelle a été précédemment confié au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Gironde.

Suite au renouvellement du conseil communautaire, il est nécessaire de passer une nouvelle convention avec le Centre de Gestion.

Le Service de Médecine Professionnelle et Préventive (SMPP) assure l'ensemble des missions en matière de surveillance médicale des agents et d'action sur le milieu professionnel.

Le montant de la participation financière due par la collectivité en contrepartie des prestations fournies par le SMPP est fixé à 52 € par examen médical.

La convention prendra effet au 1<sup>er</sup> mai 2008. Elle est conclue pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction jusqu'à la date limite du 31 décembre 2014, année du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Le projet de renouvellement de la convention est soumis au vote de l'Assemblée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- de solliciter le Centre de Gestion de la Gironde pour bénéficier de la prestation de médecine professionnelle et préventive qu'il propose aux collectivités ;
- d'autoriser M. le Président à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Professionnelle et Préventive selon projet annexé à la présente délibération ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

\*\*

**Dossier de demande de subvention OPAH de Revitalisation Rurale du Sud-Gironde**

Jean-Pierre BAILLE explique que la Communauté de Communes s'est engagée en juin 2004 dans une opération Programmée de l'Habitat, dont l'animation a été confiée au Pays Landes de Gascogne.

Chaque année, à l'occasion du vote du budget, l'on abonde **deux fonds spécifiques**, afin de contribuer à la réalisation des objectifs de l'OPAH RR en matière de logements sociaux :

- **un fonds spécifique « insalubrité sociale »** pour aider les propriétaires occupants très sociaux en sortie d'insalubrité à hauteur de 4 % de la dépense subventionnable retenue par l'ANAH ;
- **un fonds spécifique « conventionnement »** pour inciter les propriétaires bailleurs au conventionnement de logements locatifs situés sur le territoire de la Communauté de Communes, et ainsi majorer l'aide ANAH de 5 % de la dépense subventionnable retenue par l'ANAH.

Des dossiers de demandes de subventions sont ainsi déposés auprès de la Communauté de Communes Jean-Pierre BAILLE souhaite préciser que chaque fois qu'un dossier passe devant le Conseil Communautaire, il s'agit d'apprécier uniquement la recevabilité de ce dernier et qu'en aucune façon, on ne doit examiner la demande au regard de la situation patrimoniale des requérants.

Il est ensuite proposé d'examiner le dossier de Mme Jackie LEVEILLE, demeurant 17 rue Monsarrat 33800 BORDEAUX, propriétaire d'un immeuble locatif sur Grignols, situé n°19 route de CASTELJALOUX.

Avant de remettre ce logement sur le marché de la location, Mme LEVEILLE envisage d'engager une série de travaux pour améliorer le confort.

Le montant des travaux est évalué à 23 158.41 € HT. Les subventions attendues sont les suivantes :

ANAH (35%) :	8 105 €
Région Aquitaine :	1 157 €
CdC Captieux-Grignols :	1 157 €.
	-----
Total des subventions =	10 419 €

M. le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer.

#### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- décide d'attribuer à Mme Jackie LEVEILLE, demeurant 17 rue Monsarrat 33800 BORDEAUX, une subvention de 1 157 € au titre de l'opération de réhabilitation désignée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer l'arrêté attributif de subvention.

\*\*\*

#### **Admission en non-valeurs**

Sophie PUYO explique que Mme la Trésorière a transmis un état de non-valeurs pour des cotes devenues irrécouvrables. Les montants s'élèvent à :

- 76.61 € au titre du Rôle 2004 sur le budget des ordures ménagères,
- 1 € au titre de l'exercice 2007 sur le budget général.

Le Président propose au Conseil Communautaire :

- d'affecter la somme de 76.61 € à l'article 654 – pertes sur créances irrécouvrables - du budget annexe des ordures ménagères ;
- d'affecter la somme de 1€ à l'article 654 – pertes sur créances irrécouvrables – du budget général ;
- de charger le Président de l'exécution de la présente décision.

**Les propositions de Monsieur le Président sont adoptées à l'unanimité.**

#### **Questions diverses**

- Marc LABAT indique au Conseil Communautaire que les travaux de fauchage-débroussaillage, réalisés par l'entreprise SARL DE LA COTE, vont commencer le 15 mai sur le canton de Grignols. Il souhaite réunir la commission voirie très prochainement pour faire le point sur les travaux 2008. La date du 15 mai à 14h00, à la Mairie de Grignols, est retenue.

- M. EGGENSPIELER demande à qui incombe l'entretien des chemins de randonnées.

- C'est bien à la Communauté de Communes, lui répond Jean-Pierre BAILLE.

- Jean-Pierre BAILLE remercie les membres présents d'avoir participé à la séance avec enthousiasme et rigueur.

Il souhaite ajouter deux points :

- le premier concerne un article paru dans Sud-Ouest relatif au rapprochement des intercommunalités et notamment une déclaration de M. le Maire de Bazas, qui semble disposé à fusionner avec la Communauté de Communes de Captieux-Grignols. Jean-Pierre BAILLE rassure l'Assemblée en précisant qu'aucune conversation, ni contact n'a été pris avec M. BOSSET sur ce sujet ;

- le second point concerne la convivialité, car l'on ne peut vivre sans partager des moments de convivialité. Lors de la dernière réunion de Bureau, les maires du canton de Grignols ont invité les maires du canton de Captieux. Il souhaite que ce principe soit réitéré.

**Séance levée à 23 heures**